

# Dossier de candidature Label Villes et Villages Fleuris Commune d'Aurice 2022



Commune d'AURICE



Comité  
Départemental  
du Tourisme  
des Landes





<u>1-Démarche de valorisation</u>	P- 3
1-1 Motivation de la commune	P- 3
1-2 Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement	P- 7
1-3 Stratégie de gestion	P- 8
<u>2-Animation et promotion de la démarche</u>	P- 11
2-1 Information vers la population	P- 11
2-2 Animation et pédagogie	P- 12
2-3 Promotion du label	P- 14
<u>3-Patrimoine végétal et fleurissement</u>	P- 16
3-1 Arbres	P- 16
3-2 Arbustes	P- 18
3-3 Pelouses	P- 21
3-4 Fleurissement	P- 22
<u>4-Gestion environnementale</u>	P- 24
4-1 Actions envers la biodiversité	P- 24
4-2 Actions en faveur des ressources naturelles	P- 25
4-2-1 Sol	P- 25
4-2-2 Ressource en eau	P- 26
4-2-3 Valorisation des déchets verts	P- 27
4-2-4 Energie	P- 27
4-2-5 Réduction des intrants	P- 28
<u>5-Qualité de l'espace public</u>	P- 29
5-1 Mise en valeur du patrimoine bâti	P- 29
5-2 Publicité	P- 31
5-3 Réseaux et circulation	P- 31
5-4 Mobilier urbain	P- 32
5-5 Propreté	P- 32
<u>6-Analyse par espace</u>	P- 33
6-1 Entrées de commune	P- 33
6-2 Centre de commune	P- 34
6-3 Quartiers et habitations	P- 35
6-4 Parcs et jardins	P- 35
6-5 Abords d'établissements publics	P- 36
6-6 Cimetières	P- 36
6-7 Aire de jeux	P- 38
6-8 Zone d'activité	P- 39
6-9 Espaces naturels	P- 40
6-10 Maillages, coulées vertes et déplacement	P- 41

## 1-Démarche de valorisation

### 1-1 Motivation de la commune

La commune d'Aurice a placé la préservation de son cadre de vie et de son environnement au cœur de la politique municipale. Consciente de leur importance pour le bien-être des habitants, ces préoccupations ont pris aujourd'hui une résonance plus globale face aux enjeux qui menacent la planète : préservation des ressources naturelles, dérèglement climatique, économies d'énergie, protection de la biodiversité.

Depuis plus de 20 ans maintenant (1999), la commune s'est engagée dans la démarche du label des villes et villages fleuris. L'engagement voulu par la municipalité s'est construit dans la durée et le travail fourni par les services a été récompensé par une première fleur en 2004 et une seconde en 2008. C'est au cours de la visite en 2013 que la commune s'est vue décerner la 3ème fleur. Elle a été confirmée par le jury régional en 2016 et en 2019.

Le présent dossier permettra de développer les actions engagées plus récemment par la commune, au travers de projets concrets. Il traduira la volonté de préserver la biodiversité et les ressources naturelles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants, sans se limiter au simple fleurissement. Plus largement, ce document permettra de mettre en exergue la dynamique globale de la municipalité, des services et de la population.

## Les particularités de la commune

La commune s'étend sur 17,3 km<sup>2</sup>, de la plaine de l'Adour à la limite forestière des Landes. Proche voisine du pôle de centralité de Saint-Sever (6 km), Aurice est également tournée vers l'agglomération Montoise (15 km).

Le patrimoine historique présent sur le territoire est lié à la seigneurie d'Estignols. Elle nous a laissé le château du même nom. Il abrite toujours la famille de Spens d'Estignols, descendante d'une des plus anciennes baronnies du territoire. La bâtisse est implantée entre le bourg et St-Sever et elle est entourée d'un magnifique airial classé.

Deux églises sont présentes, l'une au bourg et l'autre au sud, sur le quartier de Lagastet. Cette dernière a fait l'objet d'une rénovation récente, dont une partie en chantier participatif, initié par une association de quartier. Elles abritent respectivement une magnifique vierge en bois sculpté et un bénitier gallo-romain.

L'oratoire de Notre Dame des Pins est implanté au nord de la commune, en pleine nature préservée, au milieu de laquelle on trouve notamment une magnifique station d'osmondes royales. Son site bucolique abrite une source réputée pour aider tous ceux qui ont des difficultés à marcher et en particulier, les enfants.



## Les éléments qui caractérisent le territoire de la commune

Au dernier recensement, la population de la commune est de 629 habitants. La sociologie de la commune évolue et la population se renouvelle. Elle se répartie sur 346 foyers. Ils sont principalement concentrés sur le centre bourg d'Aurice, le quartier de Lagastet au sud et le quartier Bernède à l'ouest. Le restant de l'habitat est réparti de manière plus diffuse.

Aurice est commune membre du territoire intercommunal Chalosse Tursan (50 communes).

Sur le plan scolaire, le village est rattaché au regroupement pédagogique intercommunal Adour Marsan. Cette entité, construite autour de 4 communes que sont Cauna, Lamothe, Le Leuy et Aurice, permet à chaque collectivité de disposer d'au moins une classe. Chaque municipalité assure les services périscolaires de garderie et de cantine. Les effectifs de l'année en cours sont de 140 enfants.

Les services municipaux s'articulent autour de 3 domaines d'activités : le secrétariat de mairie, la gestion des temps périscolaires et les services techniques. 6 agents, dont 2 cadres administratif et technique, assurent les différentes missions de service public.

La gestion des espaces verts est assurée par 2 agents. Dans le cadre d'actions ciblées, elle est ponctuellement renforcée par des élus et des bénévoles communaux. La surface concernée s'étend sur 6 hectares environ, en divers points de la commune. La commune n'assure pas de production de plantes annuelles.



Aurice est situé à une altitude moyenne de 65 mètres.

Les sols du lit mineur de l'Adour sont composés d'argiles graveleuses tandis que des limons sableux caractérisent le reste de la commune.

Le climat de la commune est d'influence océanique. La proximité de l'Adour peut générer des brumes parfois tenaces à se dissiper.

L'Adour au sud, draine les ruisseaux du Bos et du Sourin ainsi que leurs émissaires. Ils concentrent une ripisylve riche et équilibrée. Elle est composée de feuillus de tous les âges (chênes) et d'une strate végétale arborescente (érable argenté, frêne), arbustive (saule, aubépine) et herbacée (joncs, fougères).

Les espaces de boisements naturels (forêts de feuillus) ou artificiels (culture de pins) couvrent environ la moitié de la surface de la commune. Les sous-bois de la forêt de pins sont propices au développement d'ajoncs, de genêts, de fougères aigle et de bruyères.

La surface agricole utilisée est de 850 ha environ, soit un peu moins de 50% du territoire communal. On y observe principalement la culture de céréales.

La commune bénéficie du bassin d'emploi présent sur St-Sever et ses environs et de celui l'agglomération Montoise voisine.

L'activité économique implantée sur le territoire de la commune est la suivante :

- 1 entrepreneur dont l'activité est le négoce céréalier ;
- 2 entreprises de maçonnerie ;
- 1 entreprise de charpente ;
- 1 commerce de boulangerie/restauration ;
- 4 agriculteurs, principalement tournés vers l'élevage avicole ;
- 3 activités de service ;
- 1 concessionnaire de machines agricoles ;
- 1 garage PL industrie ;
- 1 plateforme de logistique en produits frais et surgelés ;

Les 3 dernières entreprises sont rattachées à la ZI de Péré.

### **Les documents stratégiques**

La commune dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU). Ce dernier reprend en son plan d'aménagement et de développement durable (PADD), les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire.

La compétence urbanisme ayant été transférée à l'EPCI Intercommunal, un PLUi est en cours de rédaction. Il reprend les orientations des grands documents stratégiques (SRADDET, SCOT).

Les trames vertes et bleues assurent des corridors de continuité écologique et environnementale. Un site Natura 2000 ainsi qu'une ZNIEFF sont présent au sud, en périphérie de l'Adour.

Un volet patrimonial est également présent. Cette thématique a permis de recenser les bâtiments ainsi que les plantations remarquables de la commune. Le conseil en architecture en urbanisme et en environnement (CAUE) travaille en collaboration avec l'EPCI pour valoriser ces éléments, l'objectif étant d'insérer dans le document opposable, une charte graphique et la possibilité de changement de destination de granges remarquables.

## 1-2 Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Les différents acteurs politiques associés à l'aménagement paysager de la commune sont structurés autour du binôme service-élu. Il impulse au travers de commissions dédiées, les orientations stratégiques qui permettent de mettre en œuvre divers travaux d'entretien et d'embellissement. C'est dans ce cadre que la population peut être associée, par le biais de chantiers participatifs ou éducatifs.

La nature est présente sur l'ensemble du territoire de la commune. Elle se prolonge par la présence d'espaces verts, implantés au plus près de l'habitat et des quartiers. Chaque espace permet de souligner un axe de mobilité, de mettre en scène le patrimoine ou tout simplement d'améliorer le cadre de vie de chacun. Ces éléments permettent de valoriser l'image de la commune et ils renforcent le sentiment d'appartenance de chaque administré, lequel finit par s'identifier au lieu dans lequel il vit.

La palette végétale présente sur la commune permet de maintenir un cadre naturel, tout au long de l'année. La structure végétative se transforme au gré des saisons et elle se met en scène au fur et à mesure de l'évolution du cycle floral ou végétal. Certains espaces sont conçus de manière à reproduire une strate végétale équilibrée.

Les mobilités douces, cyclistes ou pédestres, sont rendues possibles par des chemins ou par des voies de faible trafic. Ils assurent un maillage avec les différentes coulées vertes de la commune. Que ce soit à titre individuel ou par le biais d'activités associatives, chaque administré peut ainsi cheminer au travers de ces espaces naturels. Certains itinéraires convergent vers les équipements et vers le patrimoine communal. Ces divers espaces permettent le renforcement du lien social. La population se retrouve souvent près des aires communales de jeux de plein air ou à proximité du site de Notre Dame des Pins.

## 1-3 Stratégie de gestion

Afin de répondre à un accroissement des surfaces à entretenir, à la baisse du nombre d'agents, le maintien actif de la gestion différenciée apparaît comme un élément majeur dans l'entretien de nos espaces verts. Couplée depuis cette année à une communication sur le terrain expliquant celle-ci, les habitants comprennent et acceptent mieux ce type de fonctionnement en classes d'entretien.

Cette gestion permet également une économie certaine sur la consommation de carburant, moins d'usure des machines dédiées aux opérations de fauchage et de la disponibilité pour réaliser d'autres missions.



Depuis 5 ans, nous avons optimisé notre gestion différenciée en faisant évoluer certains secteurs tels que les lotissements, en les affectant du groupe 2 à 3. Ceci nous a libéré du temps pour d'autres tâches.

Pour faire face à l'afflux de travail généré par l'arrêt des produits phyto, nous avons également optimisé notre gestion différenciée en affectant deux zones supplémentaires en classe 4, soit le parc du cimetière et le triangle des tilleuls ou nous pratiquons seulement une

tonte de cheminement à travers la prairie naturelle. Ces graminées et fleurs sauvages permettent le retour d'insectes pollinisateurs et elles constituent un réservoir de biodiversité que les promeneurs peuvent observer et découvrir.



Nous appliquons une gestion différenciée sur la fréquence des tontes de nos espaces verts. Nous les avons divisées en quatre classes d'entretien, à savoir (cf. plan joint) :

- Classe 1 : Tonte hebdomadaire (centre bourg, église, cantine, garderie)  
zone d'entretien très soignée, fleurissement par annuelles, vivaces et arbustes ;
  
- Classe 2 : Tonte bi-hebdomadaire (salle des sports, salle des associations, entrées du village, aire de jeux pour enfants)  
zone d'entretien soigné et jardiné, fleurissement par vivaces, arbustes ;
  
- Classe 3 : Tonte toutes les 3 semaines (école, zone de parking Ecole, arrière salles des associations et sport, lotissement Laouzet, de Cès et de Laouilhé, hameau de Lagastet et hameau de Bernède)  
zone d'entretien suivi, fleurissement arbustif principal ;
  
- Classe 4 : Fauchage deux fois par an (site Notre Dame des Pins, parc du cimetière, triangle tilleuls sortie nord, berges du ruisseau, zone de rétention lotissement de Cès)  
zone laissée naturelle , présence de végétation spontanée et biodiversité ;

# Plan de la gestion différenciée des espaces verts



## GESTION DIFFERENCIÉE DES ESPACES VERTS

- ZONE 1 : Tonte hebdomadaire
- ZONE 2 : Tonte bimensuelle
- ZONE 3 : Tonte mensuelle
- ZONE 4 : Fauchage biannuel

## 2- Animation et promotion de la démarche

### 2-1 Information vers la population

Toutes les avancées dans le cadre du concours des villes et villages fleuris sont relayées dans le bulletin municipal. Les aménagements paysagers nouvellement réalisés y sont également présentés.

Pour compléter la communication sur les actions réalisées, la municipalité a renforcé celle-ci par des panneaux explicatifs implantés sur les sites concernés par la gestion différenciée. L'enherbement des cimetières et le site de Notre Dame des Pins a également fait l'objet de mise en œuvre de panneaux d'information.



Le site web (aurice.fr) de la commune propose une thématique où l'on peut découvrir le village. Une sélection de photos présente le patrimoine bâti, le fleurissement, la zone naturelle de Notre Dame des Pins. Cette présentation a été élaborée en collaboration avec l'association locale, « Photo club ».

CALENDRIER

MARS 2022

L	Ma	Me	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

« fév »

ARTICLES RÉCENTS

- Soirée Chantons sous les Pins à AURICE le 26 Mars 2022 17 mars 2022
- Syndicat des eaux du marseillan et du tursan 17 mars 2022

## 2-2 Animation et pédagogie

Jusqu'en 2021, l'agent en charge des espaces verts est intervenu en milieu scolaire auprès des 2 classes (CE2 à CM2) lors des temps d'activités périscolaires (TAP). Ces temps d'échanges et de partage ont permis d'aborder les thèmes de la nature et du jardin, à raison de séances hebdomadaires de 45 minutes sur 3 périodes de l'année scolaire.



### Module Nature :

- Savoir reconnaître les principaux arbres avec réalisation d'un herbier.
- Savoir reconnaître la faune sauvage :
  - Identification des animaux
  - Association à leur milieu de vie
  - Reconnaître leurs empreintes et indices de présence

### Module Jardin :

- Semis de graines fleuries en godet
- Développement de la graine à la plante
- Réalisation d'un potager à l'école :
  - Semis de graines (radis, carotte, haricot, persil)
  - Plantation de légumes (tomate, piment)
- Plantation de fleurs annuelles en jardinières
- Notions sur le fonctionnement et vie des plantes
- Notions sur le label « Villes et Villages fleuris ».



Depuis cette année 2022 et le passage à la semaine à 4 jours d'école, ces temps de découverte ont cessé mais en concertation avec l'équipe pédagogique nous maintiendrons ces échanges éducatifs en planifiant des sorties sur la fin de la période scolaire, lorsque le milieu du vivant reprend tous ses droits.

Le maintien d'un mini potager à l'école servira une nouvelle fois d'expérience enrichissante et bénéfique à tous ces écoliers.

La nouvelle municipalité a souhaité la mise en place de chantiers participatifs citoyens, au cours de ce nouveau mandat.

Le premier chantier a consisté à la rénovation du sol du préau couvert de l'école, lors de la pré-rentree 2021. En collaboration avec des parents d'élèves, le nettoyage du sol et la mise en peinture de 2 couches adaptées ont été réalisés. Ces trois séances auront permis de remettre en état ce sol, grâce à la collaboration efficace des parents volontaires, encadrés par notre service technique.

Le deuxième chantier participatif a concerné l'enherbement de nos deux cimetières. Ces travaux chronophages étant peu compatibles avec la petite taille de notre service technique, ils ont pu voir le jour de manière efficace et rapide grâce aux concours de nos mains associatives issues du club du 3<sup>ème</sup> âge ou des Amis du quartier de Lagastet. Ces travaux se sont déroulés au cours de deux journées (fin novembre 2021 et février 2022).

Lors de ce mois de mars 2022, un atelier éducatif autour de la taille des arbustes et des vivaces a été proposé à la population communale. Ces temps d'échange et de partage auront permis de différencier persistants et caduques, d'adapter la taille à l'époque de floraison et de se familiariser aux techniques de taille douce et respectueuse de l'arbuste.



## 2-3 Promotion du label

Durant l'été 2012, le CDT des Landes nous a fait l'honneur de choisir notre village comme support pour une vidéo présentant l'intérêt du fleurissement dans les Landes et du label Villes et Villages fleuris.

En septembre 2020, la commune a accueilli une journée technique organisé par le CDT 40, sur le thème de « comment inventer un fleurissement original et durable » avec pour intervenant M. Thierry SIMIER, agissant pour le compte de CLEOME (organisme de formation). Une matinée d'échanges entre formateur, techniciens et élus aura permis l'explication des diverses étapes d'une démarche consistant à concilier l'esthétique des compositions avec les enjeux écologiques, les contraintes économiques et l'intégration paysagère des aménagements. Cette journée s'est conclue, l'après-midi, par une visite des différentes compositions végétaives au sein des espaces verts de la commune. Ceci a permis de mettre en pratique l'apport théorique matinal.

The screenshot shows a news article from Sud Ouest. The article title is "Landes : réflexion autour d'un fleurissement durable". It includes a "premium" badge, a "Lecture 1 min" icon, and the location "A La Une • Landes • Mont-De-Marsan". The main image shows a group of people in a room, some wearing masks, listening to a speaker. Below the image is a caption: "Des participants attentifs aux explications données par l'intervenant, Thierry Simier. © Crédit photo : M. L.". The article is by Michel Lafitte, published on 30/09/2020, and updated at 19h19. The main text reads: "Une journée de formation a rassemblé à Aurice une quarantaine d'élus, techniciens et bénévoles, venus de toutes les Landes." To the right of the article is a "PREMIUM" badge and a section titled "Sur Web, Tablette et Mobile" with sub-points: "Le journal et ses suppléments" and "L'accès aux articles abonnés".

Nous avons également reçu, en juin 2021, les représentants de villes et villages labellisés pour une réunion d'information pilotée par Mme Sonia GODART du CDT 40, en vue de la préparation de la visite du jury régional. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur les différents critères de la grille de notation du CNVVF.



Notre jardinier, Mathieu BACHÉ, participe depuis de nombreuses années au jury départemental rattaché au CDT40. Il effectue chaque année, 2 journées de visite conseil auprès de villages landais pas encore labellisés et soucieux de développer leur cadre de vie. Il peut également dispenser des conseils à des communes voisines dans le cadre d'échanges et de partages d'expériences.

Pour cette année 2022, les panneaux d'entrée de village assurant la promotion du label seront changés au profit du visuel présentant le nouveau logo des Villes et Villages fleuris.

Une démarche sera engagée auprès de l'office de tourisme communautaire afin de recenser les différents villages labellisés et permettre par la suite de proposer une offre de visite pour les touristes amateurs de plantes et de paysages.

### 3- Patrimoine végétal et fleurissement

#### 3-1 Arbres

Le patrimoine arboré de la commune d'Aurice s'est développé au gré des divers aménagements entrepris, lors des 20 dernières années. Hormis quelques rares sujets déjà en place, on observe une jeune population arboricole en devenir. Elle demande un suivi régulier pour un bon développement des houppiers.



De 40 sujets environ en 2000, le patrimoine arboré communal compte environ 260 arbres en 2022. Nous avons à cœur d'intégrer de nouvelles essences afin de maintenir une bonne diversité botanique, tout en respectant le climat et le contexte local. Cet inventaire représente environ 55 espèces d'arbres. Un entretien annuel est réalisé sur les arbres avec des tailles d'éclaircies et de nettoyage.



Nous pratiquons une taille en tonnelle annuelle sur un alignement de 13 platanes au quartier de Lagastet ainsi que sur les trois du site de Notre Dame des Pins. Les 6 platanes du lotissement Laoouzet sont taillés en continuité sous la forme « gobelet ». Toutes ces interventions sont réalisées en régie, par le personnel communal à l'aide d'une nacelle louée et de sécateurs électriques améliorant ainsi le confort de travail de nos agents.



En cette dernière année, nous aurions dû reprendre la plantation d'un alignement de chênes pédonculés sur la sortie Est du village suite au défaut de reprise pour certains d'entre eux lors du dernier chantier du lotissement de Cès. L'enchaînement des divers travaux ne nous a pas permis de réaliser ce chantier à temps, ce qui aurait été risqué quant à la reprise de ces arbres. Cette plantation sera repoussée à l'automne 2022.



Nous avons procédé également au remplacement de sujets victimes de coups de vents successifs ou de mortalité individuelle, comme l'albizia situé en façade de l'école.



# Plantations arborées



### 3-2 Arbustes

Les entrées de village sont traitées par des haies variées mixtes, alliant des persistants et des caduques. Ceci permet de jouer sur les différentes floraisons (couleurs et époques) et les feuillages. Nous essayons également de mettre un maximum de diversité botanique dans ces aménagements d'entrée de village pour ne pas retomber sur des compositions séquencées répétitives.

Nous possédons à ce jour un patrimoine arbustif de 1 150 unités environ, avec une gamme d'environ 65 espèces d'arbustes, parfois associé à 80 variétés de vivaces et de graminées.



Le dernier lotissement de Cès a été aménagé en 2018. Des massifs paysagers accompagnent les voies et les circulations douces, le tout en harmonie avec le reste du village. Un mélange d'arbres, d'arbustes et de vivaces a été mis en place, tout comme sur le lotissement de Laouilhé, aménagé en 2009.



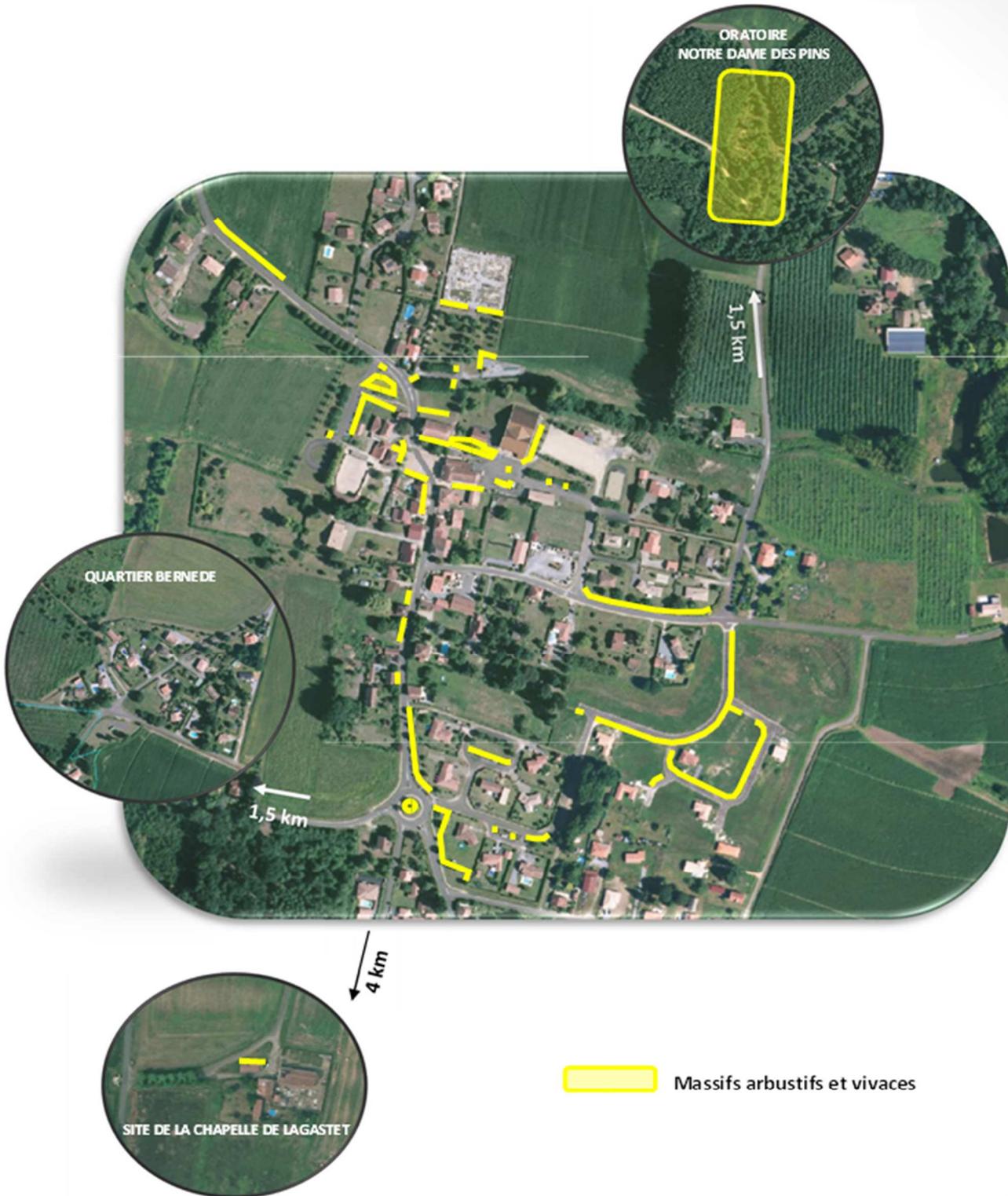
Afin de maintenir cette palette arbustive en bonne santé, une taille douce et respectueuse du port de l'arbuste et de ses caractéristiques est appliquée chaque année. Elle permet un suivi régulier optimisé, évitant un vieillissement trop rapide ou un déséquilibre dans les compositions arbustives.



Une taille de ravalement peut parfois être pratiquée sur les persistants afin de faciliter leur entretien et leur régénération par la base du pied.

Le plan suivant représente la répartition arbustive au niveau de l'échelle de la commune.

# Plantations des massifs et arbustes



### 3-3 Pelouses

La typologie de nos pelouses va dépendre de la classe de gestion à laquelle elle est rattachée, suivant les préconisations de notre plan de gestion différenciée. Ainsi la fréquence de tontes va graduellement conditionner l'aspect de ces différentes pelouses, allant d'une finition soignée en centre bourg, jusqu'à un aspect plus rustique et naturel pour les autres zones.

Nous ne pratiquons aucun amendement, ni opération mécanique et aucun arrosage excepté sur les 150 m<sup>2</sup> situé en zone 1, en centre bourg.

A titre d'information, la commune ne possède pas de stade .



### 3-4 Fleurissement



Le fleurissement par annuelles s'effectue uniquement au centre bourg, par massifs pleine terre, agrémentés de parties engazonnées. Il est complété par des fleurissements hors-sol dans des jardinières en bois fabriquée en régie.

Il accompagne les bâtiments principaux tels que la mairie, la salle des sports, l'école.



Même si nous réduisons la part de fleurs annuelles, nous gardons tout de même ce type de fleurissement car nous considérons qu'il constitue un atout pour l'attrait du village.

Il est important de ne pas perdre ce « savoir-faire » en termes d'harmonie de compositions florales. Ceci permet de jouer sur les couleurs, sur la diversité végétative et sur la gestion des volumes.

Ceci permet également de maintenir l'activité de notre horticulteur et fournisseur local.



Nous ne considérons pas que nos plantations d'annuelles sont trop gourmandes en eau du fait de leur nombre limité. Elles permettent d'activer un levier supplémentaire pour l'attractivité de notre commune et l'embellissement de notre cadre de vie.



Depuis quelques années, nous avons progressivement remplacé ce fleurissement en annuelles au profit de plates-bandes de vivaces et de graminées variées. Lorsque l'installation est possible, nous le faisons au pied des murs de bâtiments tels que l'église ou la cantine scolaire nouvellement rénovée.

Nous renforçons notre fleurissement le long de la route départementale 365 qui traverse le bourg de bout en bout, en travaillant sur des compositions en pleine terre, alliant arbustes, vivaces et graminées et en veillant à conserver un maximum de diversité paysagère.



Depuis l'arrêt des pratiques de désherbage phytosanitaire, nous avons entrepris un large travail de semis de graines fleuries pérennes et autonomes en pied de mur, de façon à accompagner ceux-ci par un fleurissement léger et rustique rendant trottoirs, clôtures et pied de bâtiment plus esthétiques.

## 4- Gestion environnementale

### 4-1 Actions envers la biodiversité

Nous essayons d'apporter un maximum de diversité botanique dans le choix des arbres, arbustes ou vivaces afin de favoriser la biodiversité.

Ceci contribue à amener une floraison particulièrement étalée tout au long de l'année ainsi que des zones de refuge pour la biodiversité locale. Cette dernière est également renforcée par le maintien de prairies naturelles, suite à la mise en place de tontes différenciées.



La fauche tardive des talus de fossés et des cours d'eau contribue également à développer une symbiose entre la faune et la végétation spontanée. Celle-ci se développe naturellement, laissant ainsi revenir des variétés sauvages. Les promeneurs profitent alors de belles scènes paysagères.

## 4-2 Actions en faveur des ressources

### 4-2-1 Sol

Sur le territoire communal, on peut observer deux secteurs topographiques et géologiquement homogènes :

- Le plateau landais occupant près de la moitié Nord du territoire à une altitude moyenne de 60 m où l'on retrouve des sables bruns limoneux.
- La vallée alluviale de l'Adour avec ses terrasses en contre bas de la rive droite où on notera la présence de sables graveleux limoneux.

Excepté le quartier de Lagastet situé près de l'Adour, notre sol repose donc sur des sables bruns légèrement limoneux en surface d'où une tendance à la battance. Celui-ci se lessive facilement, offre un drainage satisfaisant mais présente une RFU assez faible de l'ordre de 20 mm sur 40 cm. L'analyse d'un sol voisin du bourg présente un pH acide à valeur de 6, une Capacité d'Echange en Cations (CEC) relativement faible de l'ordre de 5,0 meq /100G tout comme une faible activité biologique avec un taux de 1,6% de MO. (voir annexe n°5)

Pour compenser ces déficits, lors de nos plantations nous veillons à améliorer le sol. Nous réalisons un chaulage afin d'augmenter le pH et une élévation de matière organique par apport d'amendement organique type « Orga3 » ou du compost de l'usine de traitement THALIE, mélange de déchets verts compostés broyés et de boues de stations d'épurations traitées.

L'association des Parents d'élèves a initié une collecte de sapins en partenariat avec une commune littorale afin de protéger l'érosion des dunes par l'océan Atlantique. Pour cette première édition, ce sont environ 25 sapins qui auront été collectés.



#### 4-2-2 Ressource en eau

L'arrosage des végétaux est réalisé grâce à deux ressources en eau distinctes, le réseau d'adduction d'eau potable (AEP) et le petit ruisseau qui traverse la commune.

L'arrosage des nouvelles plantations d'arbres, arbustes et vivaces s'effectue grâce à une citerne de 3000 litres, équipée d'un moteur qui permet d'assurer le pompage de l'eau du ruisseau.

Le réseau AEP alimente un arrosage semi-intégré, implanté dans les massifs pleine terre d'annuelles et parties engazonnées de la place des Pastous. Ceci concerne 80 m<sup>2</sup> environ, ainsi que les dernières jardinières restantes.

Les nouveaux aménagements paysagers bénéficient d'un arrosage régulier par citerne la première année, puis par un apport d'eau si besoin la seconde année. Au bout de 2 saisons, l'aménagement doit acquérir son indépendance en eau.

Lors de la conception des aménagements paysagers de la commune, il est tenu compte de la résistance et de l'autonomie des végétaux, notamment en ce qui concerne leur besoin en eau.

Les plantations d'annuelles sont accompagnées d'un paillage à base de chanvre qui a permis de passer de trois arrosages par semaine à deux fois en conditions normales.

En 2014, la commune d'Aurice s'est dotée d'une station d'épuration (600 équivalent habitants) et d'un réseau de collecte des eaux usées. Cette évolution devenue obligatoire afin d'être en conformité avec la loi sur l'Eau, a permis un développement de l'urbanisation.

La station d'épuration à disques biologiques jouxte le parc du cimetière, derrière la salle des sports



#### 4-2-3 Valorisation des déchets verts

Tous les massifs arbustifs sont paillés avec une utilisation majoritaire de BRF, issu du broyage de nos végétaux ou avec un paillage minéral issu des carrières locales, ce qui limite l'évapotranspiration.

Tous nos déchets de tailles d'arbres, d'arbustes sont transformés directement sur place grâce à l'achat d'un plus gros broyeur sur place (Bugnot BV-N34). Ce matériel a été financé à près de 80%, dans le cadre du programme « zéro phyto ». Ceci a permis d'être autonome dans la mise en place de paillages et de leur renouvellement au sein des massifs. Le paillage réduit l'évapotranspiration et la pousse des adventices.

Précédemment, la majeure partie de nos déchets verts étaient évacués en déchetterie. Depuis l'acquisition du broyeur de végétaux, nous avons augmenté et optimisé le traitement des déchets de taille d'arbres, arbustes ou autres en broyant directement sur place pour une utilisation différée, en reprise de paillage sur les différents massifs en fin d'hiver.

La commune aide également les particuliers à évacuer leurs déchets verts en déchetterie. Elle met une remorque à leur disposition, directement à domicile. Les déchets sont ensuite enlevés par nos propres soins.



#### 4-2-4 Énergie

L'éclairage public a été modifié. Les anciens globes, consommateurs importants d'énergie et peu efficaces, ont été remplacés au profit de lampadaires abat-jour offrant une lumière plus douce grâce à des ampoules LED. L'ensemble a permis de réduire la consommation électrique de 50%.

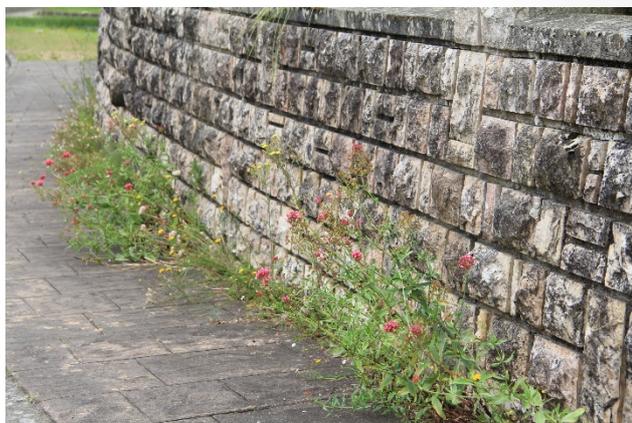
De plus, des plages d'extinction de l'éclairage public ont été mises en place, sur l'ensemble de la commune, de 23 H à 6H.

#### 4-2-5 Réduction des intrants

Durant les dernières années, la consommation de produits chimiques a été abandonnée, conformément à la Loi LABBE 01/01/2017, dans un souci de préservation environnementale et de sécurité pour les agents.

Nous appliquons plusieurs techniques alternatives de désherbage telles que l'arrachage manuel ou mécanique, la débroussailleuse à fil et l'emploi d'un petit désherbeur thermique à gaz sur les zones bétonnées ou enrobées.

Les trottoirs se sont enherbés naturellement et leur entretien s'effectue par le passage du rotofil électrique et de la tondeuse.



Les caniveaux, bordures, places et zones imperméables sont traités par des méthodes alternatives telles que le rotofil, grattoir ou chalumeau à dos.

Mais le plus important réside dans le fait qu'on va maintenant accepter des trottoirs pourvus d'herbes indésirables, dans une limite respectable aux yeux de tous. Les pieds de mur sont laissés naturels en contrôlant la végétation spontanée, ou semés de graines fleuries.

En 2017, après avoir déposé un dossier zéro phyto, nous avons pu profiter des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Landes à hauteur de 77,5%. Ceci a permis à la commune de s'équiper en matériel de techniques alternatives, pour un montant d'environ 21 000 euros.

Ce lot d'acquisitions comprenait :

- un broyeur de végétaux Bugnot bvn 24
- un chariot infrarouge Infra weeder 60 cm équipé d'une lance
- un désherbeur thermique à flamme directe
- deux rotofils sur batterie lithium Bahco
- un reciprocator Sart

## 5- Qualité de l'espace public

### 5-1 Mise en valeur du patrimoine bâti

La commune a engagé plusieurs travaux importants, durant les dernières années, afin d'améliorer son cadre de vie et d'être plus respectueuse de la protection de l'environnement.

Les façades de la salle des fêtes et de la mairie ont été repeintes récemment dans des tons similaires aux autres bâtiments, dans un souci d'uniformité et d'harmonie.



L'école qui accueille des élèves de CE2 à CM2 a été entièrement rénovée à partir de 2010. Ainsi les deux classes ont pu être regroupées dans le même bâtiment qui était auparavant l'ancien logement de fonction. Le projet de réhabilitation a permis de créer des classes plus spacieuses et plus fonctionnelles. Une seconde tranche de travaux a permis de transformer l'ancienne école en garderie périscolaire, plus adaptée au nombre d'enfants présents. Dans le même temps, la cantine scolaire et les cuisines ont été entièrement modernisées et agrandies. L'ensemble est doté de sanitaires aux normes PMR.

L'aspect extérieur des deux bâtiments a été harmonisé, avec une recherche sur la tonalité des enduits. Le bâtiment principal a fait l'objet d'un travail de rénovation particulier, afin de mettre en valeur des façades en pierres apparentes.

Les arènes entièrement reconstruites en bois en 1996, ont été repeintes en 2016 afin de veiller à maintenir un bon état général.

L'église de Lagastet qui était fermée au public depuis 2007 est entrée en phase de restauration sur plusieurs années (2011 à 2020). Une partie de ces travaux a été entreprise par une vingtaine de bénévoles du village réunis en association. Ils ont rénové le mobilier intérieur (bancs, chaises) avant l'évacuation de celui-ci pour permettre les gros travaux externalisés. Par la suite, ils ont décrépi les murs intérieurs et le pourtour extérieur sur 80 centimètres afin d'assainir les murs de l'édifice. Un sablage des murs intérieurs a permis de faire ressortir les pierres apparentes du bâtiment. Ces différents travaux réalisés par les bénévoles ont permis une économie certaine, au bénéfice des travaux confiés à différents corps d'état.

En parallèle, des entreprises sont intervenues pour divers travaux, tels que la mise aux normes de l'électricité, la pose d'un plafond en bois de peuplier, des travaux intérieurs de maçonnerie sur les voûtes ou le remplacement du paratonnerre.

La dernière phase aura vu la pose du plafond sur le collatéral et la sacristie, le changement des fenêtres et vitraux. Ceci a permis la réouverture de cette église au public.

L'année 2022 sera consacrée à la restauration des portes principales et de celle de la sacristie.

Débutée courant octobre 2020 et livrée ce printemps 2022, l'extension du hall des sports (190 m<sup>2</sup>) est composée d'une salle de réception, d'un local de rangement pour le mobilier des manifestations et d'un local dédié à l'association de chasse.

La salle de réception, équipée d'une cuisine, permettra d'accueillir le public après des manifestations sportives ainsi que d'autres événements ne nécessitant pas l'occupation de la salle des fêtes.

Le local chasse, attendu avec impatience par les chasseurs, sera équipé d'une chambre froide et d'une salle de dépeçage du gibier de battue. Ces équipements permettront de traiter et de valoriser ces gibiers, dans de meilleures conditions sanitaires.

L'accès à cet ensemble est conçu de façon à permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec une place de parking handicapé attenante.



## 5-2 Publicité

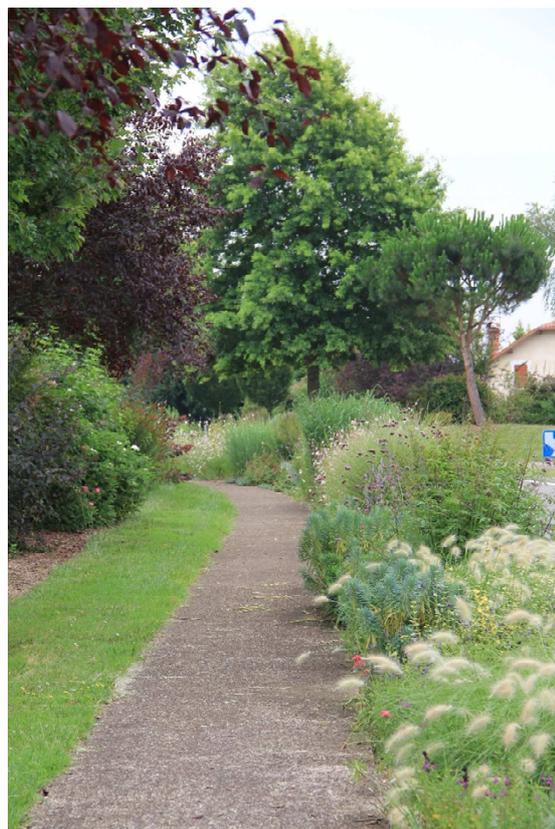
Petit village rural légèrement excentré des villes moyennes voisines, nous ne déplorons pas de nuisances publicitaires particulières, puisque nous ne sommes pas traversés par un grand axe routier.

## 5-3 Réseaux et circulation

L'ensemble des réseaux de télécommunication et d'énergie sont intégralement enfouis sur l'ensemble du centre bourg, des lotissements ainsi que sur le quartier de Lagastet.

En 2021, la commune d'Aurice a bénéficié du déploiement de la fibre optique sur son territoire. Cette nouvelle technologie permettra de bénéficier de services d'accès à internet et d'offres multimédia (téléphonie, télévision). Près de 346 foyers sont éligibles au très haut débit depuis le 16 mars 2022.

Un entretien soigné est accordé aux voies de circulation, qu'elles soient piétonnes ou réservée aux usagers de la route.



#### 5-4 Mobilier urbain

Le mobilier urbain est principalement en bois. Les 3 tables de pique-nique implantées à proximité de l'aire de jeux ont été changées car vieillissantes. Elles ne répondaient plus aux critères de sécurité pour les usagers.

L'ensemble du mobilier est régulièrement nettoyé par haute pression afin de conserver un bon aspect général.

#### 5-5 Propreté

La propreté de la commune constitue une priorité. Nous veillons tout particulièrement au bon entretien général de nos bâtiments recevant du public ainsi qu'aux espaces extérieurs. L'objectif est tout simplement de transmettre une bonne image auprès de nos administrés et des personnes de passage.

Cette notion de propreté est fondamentale et complémentaire de l'aspect général. Elle apporte de la cohérence pour tendre vers le meilleur cadre de vie.

## 6- Analyse par espace

### 6-1 Entrées de commune



Les trois entrées du village sont traitées de façon paysagère. On trouve des haies mixtes variées alliant persistants et caduques afin de jouer sur les floraisons et couleurs de feuillage ou des plates-bandes de vivaces mixées à de l'arbustif.

Ces entrées de commune sont traitées avec un maximum de diversité botanique afin de ne pas proposer des compositions végétales séquencées et répétitives. L'intérêt de ces entrées paysagères est d'accompagner l'automobiliste ou les mobilités douces dans un écrin de verdure, afin que cette traversée soit visuellement agréable.

Elles permettent également d'isoler les quartiers d'habitations de la voirie principale et évitent également la vue sur d'éventuelles haies monospécifiques qui auraient pu être disposées par les propriétaires résidents.

Chaque entrée est marquée par la présence d'arbres. Il s'agit d'alignements de tilleuls, de chênes pédonculés, d'érables laciniés. Ils permettent d'en structurer l'aspect paysager.

## 6-2 Centre de la commune



Le centre de la commune regroupe les principaux bâtiments que l'on retrouve habituellement sur un village (église, salle des fêtes, mairie, école...).

Nous essayons dans la mesure du possible d'accompagner chaque bâtiment. Ceci se matérialise par un fleurissement d'annuelles dans des jardinières, lorsque la pleine terre est impossible ou à l'inverse par des petits massifs combinant vivaces et petits arbustes, lesquels viennent s'adosser à l'établissement ou accompagner une circulation d'accès piéton.

Des massifs d'annuelles peuvent venir s'appuyer à des murs de clôture séparative, sur la place du village.

La rue principale, traitée en pavage béton coloré, a été agrémenté en 2016 de plates-bandes intégrant chacune un chêne vert en alignement et complété par un mélange de vivaces. Ceci permet de rompre l'effet de « rue couloir ».

On retrouve également quelques vieux arbres implantés au contour de la place, comme des platanes ou un magnolia près de l'église.



### 6-3 Quartiers et habitations

Les zones d'habitations regroupées dans des lotissements sont systématiquement accompagnées par des alignements d'arbres et des massifs arbustifs. Ceci permet de les rendre plus agréables et renforce le cadre de vie de ces quartiers. Outre les massifs qui viennent égayer ces zones pavillonnaires de par leur floraison, senteur et couleur de feuillage, on retrouve à chaque fois un îlot de verdure comprenant des arbres et une partie enherbée. Ainsi, cela devient un lieu de rencontre souvent intergénérationnel où se déroulent jeux entre enfants et rencontres entre parents.



### 6-4 Parcs et jardins

La commune ne dispose pas de parc arboré ancien, où l'on peut observer de vieux sujets d'arbres. C'est pour cela qu'au début des années 2000, nous avons modestement créé un petit arboretum sur les parcelles jouxtant le chemin d'accès au cimetière. Ce petit parc comprend une quarantaine d'arbres bien installés.

Depuis 5 ans, nous laissons la pelouse en prairie libre spontanée sur laquelle nous dessinons un chemin sinueux en le tondant. Cela permet aux piétons qui sillonnent ce petit parc du cimetière d'apprécier fleurs sauvages, graminées et insectes.



## 6-5 Abords d'établissements publics

Expliqué précédemment, les abords d'établissements publics sont situés dans le centre de la commune.

## 6-6 Cimetières

Jusqu'en 2019, nous avons dérogé à la loi Labbé en réalisant un désherbage phytosanitaire des cimetières. Au terme de cette dérogation, nous avons pratiqué un désherbage manuel combinant sarclage et arrachage, associé à du désherbage alternatif au gaz (lance flamme et chariot infra-rouge).

Cette adaptation à cet entretien a vite trouvé ses limites. L'arrachage manuel, chronophage, demandait beaucoup de temps, au détriment d'autres missions. Il engendrait également une certaine pénibilité pour les agents lors de l'exécution de cette tâche. De plus la consommation en gaz, au vue de la surface traitée, entraînait un coût non négligeable et la démarche était peu vertueuse sur le plan environnemental.

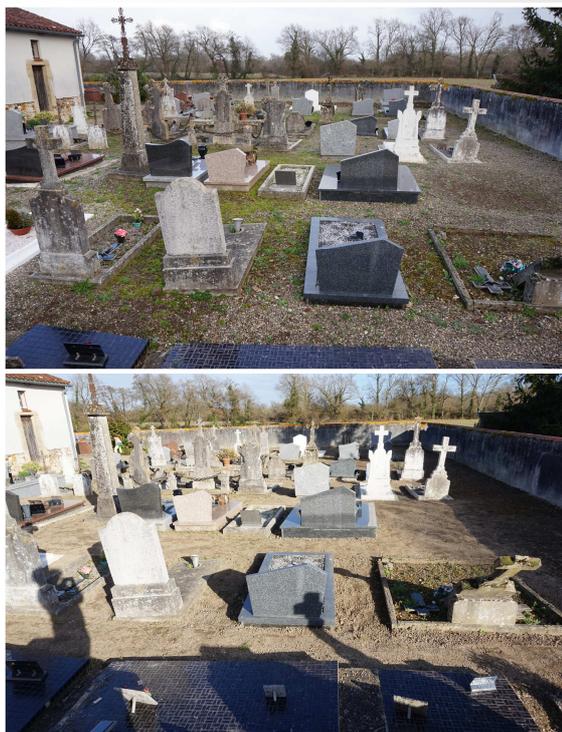
Le projet d'enherbement des cimetières prévu depuis 2016 n'avait pu voir le jour dans sa réalisation, par manque de temps du service technique.

La nouvelle municipalité s'est investie dans ce projet en lançant un chantier participatif alliant bénévoles, élus et agents communaux.



C'est ainsi qu'ont pu se dérouler deux journées complètes, consacrées à l'enherbement de nos deux cimetières, en novembre 2021 et en février 2022.

Une douzaine de bénévoles a participé aux travaux de préparation du sol, à l'arrachage de vivaces, à la division et au repiquage de plantes couvre-sol, à l'enlèvement de cailloux, au rajout de terre végétale et au compactage du sol semé.



Le semis a été assuré par notre service technique. Un mélange de graines a été utilisé. Leurs caractéristiques principales sont la résistance à la sécheresse, leur faible pousse pour limiter les tontes et leur indépendance de par leur auto-fertilisation azotée. Dans cette composition, on retrouve de la féтуque ovine, de la féтуque rouge traçante et demi-traçante, du ray-grass anglais traçant, du koeléria et du lotier.

Le principe d'enherbement de nos cimetières repose sur une mise en graines des zones regroupant caveaux et tombes ainsi que les inter-allées secondaires. Les allées en grave compactée ont été maintenue afin de permettre la desserte et l'accessibilité aux sépultures. Les inter-tombes étroits, difficiles d'entretien, ont été planté de couvre-sols tel que ficoïdes ou sédums.

Un semis de graines fleuries a été réalisé en 2021, en pied de mur de la chapelle de Lagastet, à l'intérieur du cimetière. Ceci apporte une touche colorée à la circulation périphérique.



## 6-7 Aire de jeux

La commune d'Aurice possède une aire de jeux à proximité de la salle des sports. Elle est implantée sur une zone sécurisée. Constituée dans un premier temps d'un city stade en gazon synthétique il y a une quinzaine d'années, celle-ci s'est renforcé en 2016 d'un ensemble de jeux, portique à balançoires, jeu à ressort et complétée par la suite d'une table de ping-pong extérieure. Nous retrouvons également à proximité, un terrain de pétanque de grande taille.

Ombagée l'été, cette aire est un lieu de rencontre intergénérationnel. Il constitue un pôle de socialisation, de développement et de croissance pour les enfants. Les tables de pique-nique à proximité permettent aux familles de se retrouver lors de repas ou goûter en plein air.



## 6-8 Zone d'activité

La zone industrielle de Péré se répartie sur les communes d'Aurice et de Saint-Sever. Véritable poumon économique du territoire et forte de 1 200 salariés, cette zone située sur la rive droite de l'Adour regroupe des entreprises de renom évoquant le savoir-faire gastronomique et industriel. Afin de poursuivre le développement économique de cette zone d'activités, la commune s'est engagée à la vente d'emprise foncière pour assurer la création d'un nouvel axe routier par l'ouest, relié à un futur giratoire sur la D924 (axe St-Sever - Tartas). Ces travaux engagés dès 2022, à hauteur de 1,5 Million d'euros, seront principalement financés par la Communauté de Communes Chalosse-Tursan. Ils permettront le développement des entreprises installées sur la zone et apporteront une attractivité supplémentaire pour l'implantation de nouvelles activités.

## 6-9 Espaces naturels

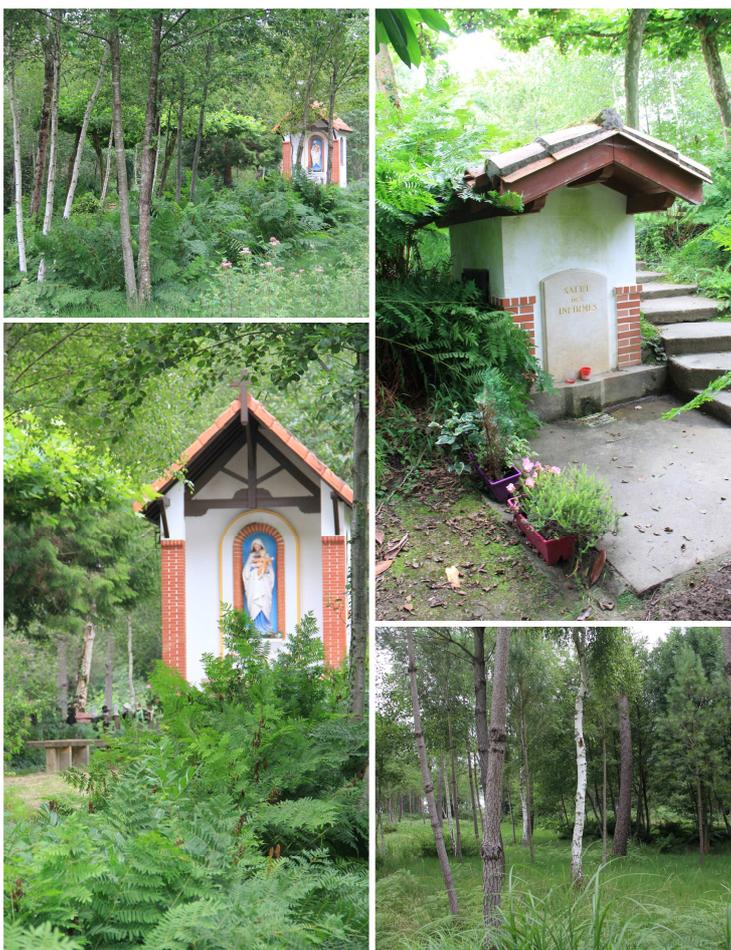
Nous possédons un site naturel : la fontaine de Notre Dame des Pins. Il a subi un lourd préjudice lors de la tempête de 2009. En effet, ce site boisé a été dévasté avec la perte de 80% des arbres, dont une majeure partie de pins maritimes de 25-30 mètres. En 2011, après un nettoyage complet, le site a été replanté avec le concours des enfants de l'école d'Aurice.

Ce site a la particularité d'abriter une belle population d'osmonde royale avec des sujets très anciens.

Le site reprend doucement son aspect naturel grâce à la pousse des jeunes pins, aulnes ou bouleaux lesquels sont suivis annuellement lors de taille de formation. Nous nous limitons à 2 fauches annuelles sélectives sur le site en respectant la végétation spontanée locale.

En 2020, l'oratoire a été intégralement repeint, tout comme la statue de la Vierge en acier. Un artiste peintre local s'est chargé de ces travaux. Il aura su apporter sa personnalité artistique pour traiter ce sujet.

En cette année 2022, un panneau d'information sera installé afin d'expliquer l'historique de cet oratoire et les vertus miraculeuses des eaux issues de la source locale.



## 6-10 Maillages, coulées verte et déplacement

La commune d'Aurice, de par ses aménagements successifs, a toujours pris soin d'intégrer la notion de circulation piétonne au travers du village. Ainsi, il est possible de cheminer en empruntant trottoirs en grave, bandes enherbées ou allées en béton désactivé. Ces différents cheminements forment un maillage efficace des quartiers vers le centre bourg, permettant des déplacements doux en toute sécurité par rapport aux axes circulés.



# Cheminevements piétons



## Projets de développement et d'aménagements

- Création de logements communaux à côté de l'école ;
- Fleurissement de la chapelle de Lagastet en pleine terre ;
- Aménagement extérieur de l'extension de la salle des sports, en cours de réalisation ;
- Reprise de l'alignement de chênes pédonculés sur la sortie Est ;

# ANNEXE

# ANNEXE 1 : Analyse de sol

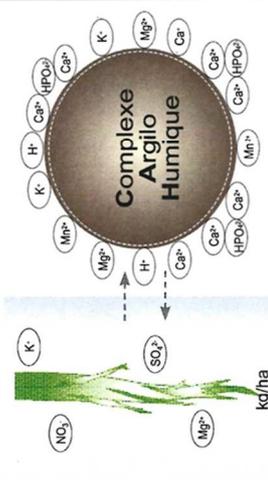
## Analyse de terre

ANALYSE RÉALISÉE POUR :  
**SCEA SOCAGRI**  
 580 ROUTE ND DES PINS  
 40500 AURICE  
 N° échantillon: 11851507

DISTRIBUTEUR :  
**ETS PEYRE & CIE**  
 580 ROUTE DE NOTRE DAME  
 40500 AURICE

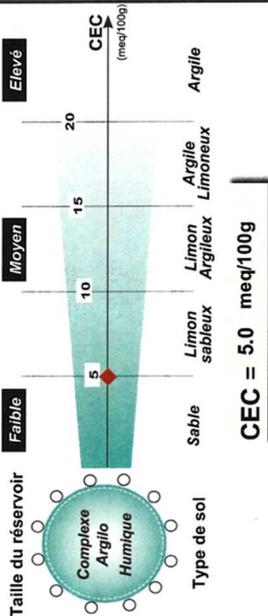
Parcelle : CAILLOTTE (4ha)  
 N° échantillon : **11851507**  
 N° îlot :  
 Reçu le : 23/11/2018 Expédié le : 12/12/2018  
 Technicien : **HERVÉ CAZEAUX**

### Equilibre chimique



'équilibre chimique permet de vérifier si les proportions d'éléments nutritifs % Ca<sup>2+</sup>, % K<sup>+</sup>, % Mg<sup>2+</sup> sont optimum sur le complexe argilo-humique (voir ablaeu ci-contre).

### Capacité d'Échange en Cations (CEC)



EQUILIBRE CHIMIQUE		H <sup>+</sup>	Ca <sup>++</sup>	K <sup>+</sup>	Mg <sup>++</sup>	Na <sup>+</sup>	Taux de saturation
Répartition des cations en % de la CEC	Actuelle	36.5	51.4	3	8.4	0.7	63.5
	Optimum	< 25	64.5	3	7.5	<=5	75

CEC = 5.0 meq/100g

### MO et activité biologique

Résultats	Valeur souhaitable	Faible	Moyen	Elevé
MO %	1.6	1.9		
IAB	18 / 20	> 15/20		

Le taux de matière organique est très faible (%MO = 1.6). Cela risque de pénaliser le sol sur le plan physique (stabilité structurale, réserve en eau...) et sur le plan biologique (activité biologique...). En cas de labour, il est recommandé d'en limiter la profondeur. Veiller à restituer les résidus de récolte

La CEC correspond à la taille du complexe argilo-humique, réservoir en éléments nutritifs du sol. Elle est déterminée par la teneur et la qualité des argiles et de la matière organique.  
 Le taux de saturation correspond au niveau de remplissage de la CEC.  
 Il est obtenu en faisant la différence "100 - % H<sup>+</sup>".  
 H<sup>+</sup> (taux d'hydrogène) représente l'acidité de réserve (en sol acide).  
 En sol alcalin, le taux de saturation est généralement supérieur à 100 %.

### Analyse chimique

	Résultats (1)	Normes (2)	très faible	faible	un peu faible	faible	très élevé	excessif
<b>pH eau</b>	6.0	6.2						
<b>pHKCl</b>	4.7							
<b>Calcium (CaO)</b>	720	905						
<b>Phosphore P<sub>25-Oxal</sub></b>	79	50 / 80						
<b>Phosphore P<sub>25-N</sub></b>	70	70 / 100						
<b>Potasse (K<sub>2</sub>O)</b>	84	75 / 115						
<b>Magnésie (MgO)</b>	11	<80						
<b>Sodium (Na<sub>2</sub>O)</b>	4.5	3.6						
<b>Zinc (Zn)</b>								
<b>Manganèse (Mn)</b>								
<b>Cuivre (Cu)</b>								
<b>Fer (Fe)</b>								

**BILAN ACIDE BASE**

Assimilabilité des réserves :  
 ■ faible (risque de blocage élevé)  
 ■ moyenne (risque de blocage moyen)  
 ■ élevée (risque de blocage faible)

**ÉLÉMENTS MAJEURS**

Assimilabilité :  
 P ■  
 K ■  
 Mg ■

Facteur de blocage :  
 P /  
 K Lessivage  
 Mg /

**OLIGO-ÉLÉMENTS**

Assimilabilité :  
 Zn ■  
 Mn ■  
 Cu ■  
 Fe ■  
 B ■

Facteur de blocage :  
 Zn /  
 Mn /  
 Cu Cu/MO  
 Fe /  
 B /

### Bilan acide base

le pH du sol est insuffisant et la teneur en CaO est faible. Le chaulage de correction est une priorité. Il permettra d'atteindre l'objectif de pH et de remonter la teneur en CaO. Cela devrait se traduire par une amélioration des propriétés chimiques du sol (mise en réserve et disponibilité des éléments), mais aussi par une intensification de l'activité biologique.

### Ratios d'équilibre

Résultats	Valeur souhaitable	Trop faible	Normal	Trop élevée
K <sub>2</sub> O/MgO	0.8	0.9		
CaO/MgO	8.6	12.1		
Cu/MO	17.5	13.9		

